

Actionnariat salarié : un record historique en 2018

Jamais les entreprises françaises n'ont cédé autant d'actions à leurs salariés ! Avec 3,34 milliards d'euros en 2018, le montant total des opérations collectives a été multiplié par 2 depuis 2012, révèle le cabinet Eres, spécialisé en épargne salariale, épargne retraite et actionnariat salarié.

Actionnariat salarié : 1 entreprise française cotée sur 4 a répondu présent

L'actionnariat salarié a le vent en poupe. En 2018, les sociétés du SBF120 (soit les 120 plus grandes entreprises françaises cotées) ont partagé 3,34 milliards d'euros de valeur avec leurs salariés, à travers des cessions d'actions et des opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés.

En 2018, plus d'un quart (26%) des entreprises du SBF120 ont procédé à une opération d'actionnariat salarié. Dans le détail, 35 opérations collectives ont été menées par 32 entreprises. La seule année (depuis le début des études en 2007) où un tel nombre d'opérations ont été menés a été 2016.

Actionnariat salarié : 2018, l'année de tous les records !

Ce chiffre de 3,34 milliards d'euros fait office de record historique, et correspond au double du montant de 2012. Le montant moyen des opérations atteint 111 millions d'euros, ce qui est bien au-dessus de la moyenne historique (84 millions d'euros).

À noter également que dans le SBF120, le montant total des augmentations de capital réservées aux salariés est 15% supérieur au total du montant des offres publiques faites par ces mêmes entreprises en 2018 (3 milliards d'euros).